



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Referendums

Question écrite n° 6685

#### Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le déroulement du scrutin de referendum du 6 novembre dernier portant sur la Nouvelle-Calédonie. Des perturbations dans la distribution du courrier ont rendu impossible l'acheminement de procurations de vote. Sans remettre en cause aucunement le droit de greve et encore moins plaider en faveur d'un quelconque service parallele, il lui demande dans quelle mesure des dispositions particulieres d'expedition de ce courrier precis peuvent etre prises dans pareil cas, de telle sorte que le droit de vote soit garanti.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les consultations electorales generales provoquent un tres important afflux de courrier supplementaire urgent. Toutes les dispositions utiles sont systematiquement prises pour que les differents objets confies a la poste a ces occasions soient achemines avec celerite, fiabilite et selon les regles du code electoral. Il est indeniable que les greves des mois d'octobre et novembre 1988 ont entraine une desorganisation, voire une interruption provisoire de l'acheminement dans certaines relations. C'est pourquoi des mesures exceptionnelles ont ete arretees pour assurer l'echange de courrier. Des chaines d'acheminement speciales ou des centres de secours ont ete mis en oeuvre lorsque des etablissements ont fait l'objet d'un blocage total. Elles ont permis d'ecouler un trafic significatif, evitant en particulier que le courrier relatif aux elections ne soit paralyse.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dumont Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6685

**Rubrique :** Elections et referendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3597